

Avis voté en plénière du 26 novembre 2014

## La mixité des métiers

### Déclaration du groupe de la CFE-CGC

La CFE-CGC tient à souligner que l'avis présenté par notre collègue Patrick Liébus, au nom de la section du travail et de l'emploi, apporte un éclairage précis sur l'analyse des situations dès l'origine, dès l'embauche et tout au long de la vie. Il a permis d'élaborer des préconisations qui nous paraissent pertinentes, objectives et anticipatrices.

Plus généralement, la CFE-CGC constate que les femmes qui exercent un métier dit traditionnellement « masculin » rencontrent encore de nombreuses résistances et ceci dès leur orientation vers des métiers techniques d'encadrement, d'ingénierie, quand il ne s'agit pas tout simplement d'un déni de légitimité.

Pour nous, ces situations dans l'esprit comme dans les réalités quotidiennes sont sources d'inégalité, de discriminations, d'appauvrissement. Même si l'accès des femmes aux métiers plus techniques s'améliore, leur parcours professionnel, lui, est ponctué de blocages.

La saisine du Premier ministre a donné l'occasion au CESE de s'emparer de ce sujet de société et d'examiner les enjeux de la mixité, la question des composantes sexuées des métiers, des freins officiels ou cadrés, des conséquences néfastes pour les femmes comme pour les hommes et au-delà un problème de justice sociale.

Si la progression vers une plus grande mixité des métiers a été déclarée comme une priorité par le Gouvernement, notre mobilisation doit être transversale et traiter de toutes les problématiques sous-jacentes : l'enseignement, l'orientation, l'information, les bassins d'emploi, les politiques d'apprentissage, l'insertion professionnelle, le temps de travail et la qualité de vie au travail.

L'avis présenté est en ce sens exemplaire et les préconisations retenues sont judicieuses, réalistes et démultipliables.

Il s'agit, pour la CFE-CGC, d'un enjeu économique basé sur l'attractivité des métiers, l'adaptation des diplômes aux compétences requises par les entreprises au-delà de toutes les discriminations, le rôle des acteurs économiques et celui des partenaires sociaux.

L'inégale répartition des femmes et des hommes dans les métiers dits « mixtes » doit être corrigée et les préconisations de cet avis sont de nature à permettre les inversions en gommant les stéréotypes, et en premier les pratiques de recrutement des employeurs.

C'est pourquoi la CFE-CGC mettra l'accent sur les propositions 2, 3 et 5 à l'étape de l'orientation, les propositions 10 à 13 qui encouragent la communication au sein des entreprises dans la logique des

anciens accords « Égalité homme/femme » devenus part entière de la qualité au travail, mais aussi la proposition n° 14 qui s'appuie sur les travaux du Conseil supérieur de l'égalité entre les femmes et les hommes et encourage les branches professionnelles à travailler les rapports de situations comparées, les grilles de classification.

Enfin, la CFE-CGC rappelle l'indispensable coordination des branches et de l'Education nationale.

La CFE-CGC, convaincue que les préconisations de l'avis sont pertinentes et de nature à contribuer à réduire les inégalités du marché de l'emploi, votera en sa faveur.